



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 20/12/2024
Et
Publication ou notification du :
20/12/2024

L'an 2024, le 19 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12/12/2024.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MM : BARDOU Julien, BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : FOURNIER Alexandra, PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges)

Absent : BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : PRUNIER Stéphane

2024-09-03 – Travaux en régie - Local associatif

Monsieur le Maire expose que nous allons effectuer des travaux d'isolation du local associatif situé Route de Bourras
Il explique que nos agents techniques vont pouvoir effectuer les travaux en régie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de faire effectuer par nos agents techniques des travaux en régie pour l'aménagement du local associatif situé Route de Bourras

- définit la liste de la nature des matériaux qui seront utilisés par les agents techniques dans le cadre de cette opération telle que suit :

- * Laine de verre, isolants
- * Liteaux bois
- * Vis
- * Peinture
- * Toile de verre
- * Panneaux bois aggloméré OSB

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 016-211601455-20241219-20240903-DE



- * Rouleaux pour peinture
- * Pinceaux
- * Enduit de rebouchage
- * Produits de nettoyage
- * Bâche de protection
- * Eponges
- * Cales de ponçage
- * Papier abrasif de ponçage
- * Cutters
- * Gants
- * Couteaux américains
- * Baguettes bois et PVC
- * Décapant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/12/2024
Le Maire
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.